

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 195

présenté par
M. Féron

ARTICLE 48

État B**Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Diplomatie culturelle et d'influence <i>Dont titre 2</i>	30 000 000 0	0 0
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>Dont titre 2</i>	0 0	30 000 000 0
Présidence française du G20 et du G8	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose une diminution de crédits en autorisations d'engagement et crédits de paiement de 30 millions d'euros, sur l'action « Accès des élèves français au réseau AEFÉ » du programme « Français à l'étranger et affaires consulaires », dotée de 119 millions d'euros pour 2011, dont 30 millions d'euros pour la seule mesure de gratuité.

Cette diminution correspond à la mise en œuvre immédiate des préconisations de la Mission d'évaluation et de contrôle de suspendre le dispositif de prise en charge des frais de scolarité des élèves français scolarisés dans un établissement du réseau AEFÉ au profit d'un mécanisme de bourses et d'instituer, de façon différenciée selon un barème établi par pays de résidence, un plafond quant aux droits d'écologie pris en charge par les bourses.

Cela permet d'opérer un triple recalibrage budgétaire :

1) Recalibrer la dotation budgétaire à due concurrence de la charge que représentent les transferts immobiliers opérés au profit de l'AEFE.

2) Compenser intégralement la contribution de l'AEFE au compte d'affectation spéciale des pensions par une dotation budgétaire équivalente.

3) Assurer à l'AEFE un fonds de roulement suffisant et pérenne en ajustant sa dotation budgétaire.

Pour opérer ce triple recalibrage budgétaire, il est donc proposé d'augmenter les crédits de l'AEFE, sur l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » de 30 millions d'euros.